

Conservation du CC en seconde session : **NON**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/ 2025

Note minimale pour valider une UE/EC : **0**

Modalités de contrôle des connaissances du **PREMASTER études germaniques**

Responsable(s) Sonia GOLDBLUM

Codes UE = Unité d'Enseignement / EC = Élément Constitutif	Libellés UE/EC	Nombre de Crédits	Type d'évaluation			Nature de l'épreuve de première session (écrit, oral, rapport, projet)	Période 1 (semaine calendaire)	Nature de l'épreuve de seconde session	Période 2 (semaine xx)
			CC (Contrôle Continu) et/ou ET (Examen Terminal) et/ou CP (Contrôle partiel) et pondération le cas échéant						
1er semestre									
UE 1A	Compétences en langue	9	CC	CP	ET	CC	CP	ET	
	ALL9101 Version écrite	3	100,00 %			3 écrits (maison)			37 à 51
	ALL9102 Thème	3	100,00 %			3 écrits (maison)			37 à 51
	LV2 - MCC du Centre de Langues	3	en fonction du CDL						
UE 1B	Approfondissement disciplinaire	12	CC	CP	ET	CC	CP	ET	
	ALL 3105 Linguistique et stylistique allemande	4	100,00 %			Dossier (maison)			37 à 51
	ALL 3106 Littérature allemande	4	100 %			2 écrits maison et un oral de 15 mn			37 à 51
	ALL 3107 Histoire des idées - Les Lumières allemandes, leur réception et leur critique de 1750 à nos jours	4	100,00 %			un oral de 20 mn			37 à 51
UE 1C	UE d'ouverture	9	CC	CP	ET	CC	CP	ET	
	ALL 9104 Thème oral et entraînement	3	100 %			2 oraux de 15 mn			37 à 51
	ALL-3104 Civilisation allemande	3	100 %			un oral de 20 mn			37 à 51
	ALL-9105 Actualités en contexte	3	100 %			un oral de 20 mn			37 à 51
2ème semestre									
UE 2A	Compétences en langue	9	CC	CP	ET	CC	CP	ET	
	ALL9201-Version écrite	3	100,00 %			3 écrits (maison)			2 à 21
	ALL9202- Thème écrit	3	100 %			3 écrits (maison)			2 à 21
	LV2 - MCC du Centre de Langues	3	en fonction du CDL						
UE 2B	Approfondissement disciplinaire	13	CC	CP	ET	CC	CP	ET	
	ALL 3208 Grammaire allemande	3	100,00 %			1 écrit (1 heure)			2 à 21
	ALL 3209 Mastérialles	4	100,00 %			1 oral de 15 mn			2 à 21
	ALL 9204 Thème oral et entraînement	3	100 %			2 oraux de 15 mn			2 à 21
	ALL 9205 Actualités en contexte	3	100 %			un oral de 20 mn			2 à 21
UE 2C	UE d'ouverture	8							
	Cours hors-discipline (MCC du département)	4							
	Cours hors-discipline (MCC du département)	4							

Pour rappel - Conformément au Règlement des études de l'ENS de Lyon (Section V-Article 15-Les modalités de compensation des unités d'enseignement), pour les Étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon, **aucune compensation n'est possible entre les unités d'enseignement, ni entre les semestres.**

La note de 2de session remplace toujours à la fois la note de CP et la note d'ET obtenues en première session, et parfois la note de CC (en fonction du choix fait plus haut).
 Pour l'évaluation des stages de SEE et mémoires de recherche de LSH, la seconde session éventuelle n'est ouverte qu'aux étudiants ne s'étant pas présentés à la première session.
 Pour les cours relevant à titre principal d'une autre formation, ou opérés par un établissement co-accrédité, renvoyer aux MCC de ladite formation ou dudit établissement.